

Communiqué de presse Le 25 février 2019

« Assurance-chômage : la Fédération Syntec rappelle son attachement aux principes d'équité et d'universalité »

La Fédération Syntec exprime sa préoccupation face à la possible remise en cause par le gouvernement des indemnités des cadres au travers de mesures qui vont à l'encontre des principes d'équité et d'universalité.

Selon certains médias, deux pistes de réforme de l'assurance-chômage seraient étudiées par le gouvernement : introduire une dégressivité des allocations ou abaisser leur plafond. La Fédération Syntec s'oppose fermement à ces deux mesures et réaffirme son attachement aux principes d'équité et d'universalité qui régissent notre système d'assurance-chômage.

Principale organisation professionnelle d'une branche qui représente plus de 900 000 salariés issus des secteurs du Numérique, de l'Ingénierie, du Conseil et de l'Evénementiel, et dont les entreprises emploient près de 20% des cadres dans le secteur privé, la Fédération Syntec estime que de telles mesures aboutiraient *de facto* à priver les cadres des possibilités d'indemnisation auxquelles ils ont légitimement droit en contrepartie des cotisations qu'ils ont versées jusqu'à l'automne 2018 et dont les entreprises continuent de s'acquitter.

Il est important de rappeler qu'en raison même du faible taux de chômage des cadres, ces cotisations contribuent d'ores et déjà à l'indemnisation de l'ensemble des chômeurs, bien audelà de celle des seuls cadres à la recherche d'un emploi.

Toute mesure de plafonnement des indemnités ne ferait qu'accentuer ce phénomène, sauf à réduire à due proportion les cotisations correspondantes.

Quant à une éventuelle mesure de dégressivité, elle ne pourrait être envisagée que si elle concernait l'ensemble des demandeurs d'emploi.

En tout état de cause, la mise en œuvre de l'une ou l'autre de ces mesures ne produirait que des économies marginales pour le régime, très en deçà des objectifs affichés par le gouvernement. En effet, seule une minorité des cadres est indemnisée à un niveau proche de l'actuel plafond et la part de cadres ne cherchant pas activement un emploi est nettement plus faible que dans le reste de la population des demandeurs d'emploi.

D'une manière générale, la Fédération Syntec insiste sur la nécessité, non seulement de ne pas opposer les catégories de salariés entre elles, mais également de créer un environnement économique favorable à la croissance de secteurs concentrant une large part des créations d'emplois qualifiés dans notre pays.

Contact presse

Caroline DUEZ | Responsable Communication | caroline.duez@syntec.fr | 01 44 30 49 63

A propos:

La Fédération Syntec regroupe, au travers de ses syndicats membres, les activités du Numérique, de l'Ingénierie, du Conseil, de l'Evénementiel et de la Formation Professionnelle. Elle est la principale organisation professionnelle d'une branche qui réunit plus de 80 000 entreprises, 910 000 salariés et représente 7% de l'économie française. Pour nous suivre : www.syntec.fr | Twitter : @FSYNTEC